

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Avis de vacance des fonctions de directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur

NOR : ESRS2024538V

Les fonctions de directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur sont vacantes à compter du 1^{er} juillet 2020.

L'Observatoire de la Côte d'Azur est régi par le décret n° 88-384 du 19 avril 1988 modifié portant organisation de l'Observation de la Côte d'Azur. C'est un établissement public national à caractère administratif doté de l'autonomie administrative, financière et scientifique et est un des établissements-composantes de l'université expérimentale Université Côte d'Azur depuis le 1^{er} janvier 2020. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour missions :

- 1° De contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, des géosciences, des sciences connexes et de leurs applications ;
- 2° De fournir des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;
- 3° De contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche ;
- 4° De concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;
- 5° De mettre en œuvre des activités de coopération internationale, notamment européenne.

Ces missions s'inscrivent dans la stratégie d'Université Côte d'Azur que l'Observatoire contribue à définir.

L'établissement est réparti sur quatre sites dont le site d'observation du plateau de Calern.

L'Observatoire comprend des unités de recherche, des unités de formation et des unités de service, créées par décision du conseil d'administration prise à la majorité absolue de ses membres en exercice. Les modalités d'organisation de ces unités sont fixées par le règlement intérieur de l'Observatoire.

Ses effectifs sont d'environ 450 personnes dont 145 chercheurs et enseignants-chercheurs.

Il est dirigé par un directeur et administré par un conseil d'administration.

Le directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur préside le conseil d'administration, prépare et exécute les décisions de ce conseil et lui rend compte de sa gestion.

Il représente l'Observatoire dans tous les actes de la vie civile. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses. Il conclut les conventions avec d'autres organismes. Il est le directeur de l'unité mixte de service Galilée qui structure les moyens communs de l'établissement et lui permet de remplir sa mission d'héberger et d'opérateur de recherche.

Le directeur de l'Observatoire est nommé pour une durée de cinq ans immédiatement renouvelable une fois, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis du conseil d'administration.

Il est choisi parmi les astronomes ou les professeurs d'universités et les autres personnels appartenant à des catégories assimilées relevant de disciplines correspondant aux missions de l'Observatoire.

Le profil recherché est celui d'un scientifique reconnu au plan national et international de préférence dans les domaines de recherche développés à l'Observatoire. Une expérience de direction de laboratoire et/ou de grand projet est nécessaire. Une connaissance du système de recherche et d'enseignement supérieur français est souhaitable.

Afin de faciliter les recherches de candidats, un comité de recherche de candidatures est mis en place. Les personnes intéressées par les fonctions de directeur sont invitées, pour toute information complémentaire à prendre contact avec les membres de ce comité :

M. Frédéric CAPPÀ, cappa@geoazur.unice.fr.

Mme Vanessa HILL, vanessa.hill@oca.eu.

Mme Anne-Marie Lagrange, anne-marie.lagrange@univ-grenoble-alpes.fr.

M. Antoine MOCQUET, antoine.moquet@univ-nantes.fr.

M. Cédric RICHARD, cedric.richard@oca.eu.

Mme Marta VOLONTE, martav@iap.fr.

La nomination aux fonctions de directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur est soumise à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalable prévue à l'article 25 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires. Les modalités de transmission de cette déclaration seront précisées par l'établissement.

L'acte de candidature est à adresser par courrier postal avant le 1^{er} décembre 2020, 12 heures (date de réception), à l'Observatoire de la Côte d'Azur, cabinet de direction, boulevard de l'Observatoire, CS 34229, 06304 Nice Cedex 4, avec copie à M. le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, chancelier des universités, place Lucien-Paye, 13100 Aix-en-Provence.

Une copie numérique de l'acte de candidature doit être adressée à cabinet@oca.eu sous forme d'un fichier pdf unique.

L'acte de candidature comprend : une lettre de motivation, un *curriculum* détaillé, une notice des titres et travaux ainsi qu'une liste de publications.